

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions, limitations et clauses de non-responsabilité prévues aux présentes, TEC Specialty Products LLC (« TSP ») garantit que, à partir de la date d'achat et pour la période précisée ci-dessous, le produit mentionné ci-dessous (Produit) :

- sera exempt de défauts de fabrication substantiels
- ne se brisera pas ou ne se détériorera lors d'un usage normal

à condition que le Produit a été appliqué de manière appropriée durant sa durée de vie normale et conformément aux directives écrites fournies par TSP, fiches techniques des produits et caractéristiques des produits trouvées sur le site Web tecspecialty.com en vigueur à compter de la date de l'installation et conformément aux codes applicables du bâtiment et aux normes et directives de l'industrie, incluant le manuel du TCNA, le cas échéant, et aux procédures relatives aux installations professionnelles dans la mesure où elles sont conformes aux caractéristiques et directives écrites de TSP. La présente garantie représente la garantie unique et exclusive du Produit.

	À vie	25 ans	20 ans	15 ans	10 ans	5 ans	1 an
Coulis	InColor ^{MC} * Design FX ^{MD} * Power Grout ^{MD} *				Coulis époxy AccuColor EFX ^{MD}	Coulis sans sable AccuColor ^{MD} Coulis avec sable AccuColor ^{MD} Additif acrylique pour coulis Coulis AccuColor ^{MD} Plus	Concentré pour eau de nettoyage AccuColor EFX ^{MC} Colorant pour coulis Coulis prêt à l'utilisation Adhésif et coulis (avec sable) Adhésif et coulis (sans sable) Coulis pour carreaux en vinyle
Mortiers, additifs & adhésifs réactifs pour tuile	Super Flex ^{MC} 3N1 ^{MC} Fast Set 3N1 ^{MC} Mortier Ultimate 6 Plus TotalFlex ^{MD} 150 TotalFlex ^{MD} 110 TotalFlex ^{MD} XMS	Isolight ^{MC}	Full Flex ^{MD}	Mortier Ultimate pour grands carreaux Mortier Ultimate à prise rapide pour grands carreaux	Quik Flex ^{MD}	Sturdi Flex ^{MC} Additif Xtra Flex ^{MC} Mortier prémélangé Ultimate	Full Set Plus ^{MC} SturdiLight ^{MC} Mortier pour membrane de désolidarisation Additif Acrylbond ^{MC} AMA PermaSet ^{MC} 200 PermaFlex ^{MC} 300 LHT PermaFlex ^{MC} 300 Mortier à contact intégral PermaLastic ^{MC} 100 PermaLastic ^{MC} 200 PermaLastic ^{MC} LHT
Mastics					Double Duty ^{MC} Plus	Double Duty ^{MC}	Mastic Type 1
Préparation de surface					HydraFlex ^{MC} Pare-vapeur pénétrant LiquiDam ^{MC} Enduit pare-vapeur d'eau LiquiDam EZ ^{MC} Level Set ^{MC} 500 HF Level Set ^{MC} 400 HF	Triple Flex ^{MC} Sous-couche EZ Level ^{MC} Apprêt à usage multiples Level Set ^{MC} LW-60 Sous-couche renforcée de fibres Level Set ^{MC} 350 Level Set ^{MC} 300 Remplissage de joint fissure Crack Defense Pro Water Defense Pro	Additif pour pâte de colmatage Pâte de colmatage VersaPatch ^{MC} Couche mince PerfectFinish ^{MC} Pâte de colmatage en profondeur à prise rapide Sous-couche autolissante de catégorie construction Level Set ^{MC} DP3 Pâte à colmatage Pro Membrane en feuilles pour le pontage de fissures Level Set ^{MC} 200 Enduit de parement Feather Edge Mortier à plancher
Préformé composantes							Niches et pentes
Calfeutnants					Scellant AccuColor 100 ^{MC}		Calfeutrages AccuColor ^{MD}
Adhésifs pour revêtement de sol			Adhésif hybride Flexera ^{MD} 2K PSA	Adhésif universel haut de gamme Flexera ^{MC} HT	Adhésif universel haut de gamme Flexera ^{MC}	Nose Caulk Filler Adhésif de qualité supérieure pour tapis et feuilles de vinyle The Perfect Putdown ^{MC} Adhésif temporaire sensible à la pression Adhésif à double encollage pour tapis	Adhésif commercial à usages multiples Adhésif à adhésion rapide de qualité supérieure pour tapis Adhésif pour tapis Scellant à joint sans solvant universel Adhésif pour tapis intérieur/extérieur Adhésif de qualité supérieure pour plinthes à gorge Adhésif 2-C pour gazon synthétique 149 Adhésif pour giron de marche Adhésif en aérosol pour vinyle Flexera ^{MC} Adhésif pour carreaux de composition en vinyle Bande de gazon synthétique
Adhésifs pour parquet	Wood Endure ^{MC} Wood Perfect ^{MC} Wood Go ^{MC} Wood Secure ^{MC}						Adhésif pour planchers en bois et bandes de fixation

*Consultez le document de garantie séparé pour les détails.

Garantie limitée sur le produit

RECOURS EXCLUSIFS

La responsabilité unique et exclusive de TSP et du vendeur ainsi que le recours unique et exclusif relativement à toute perte ou dommage découlant de l'achat ou de l'utilisation du Produit sera de rembourser le prix d'achat réel du Produit ou du Produit de remplacement.

La durée de la garantie sur tout Produit(s) de remplacement ne dépassera pas la période restante de la garantie sur le Produit remplacée, à compter de la date dudit remplacement.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE

Afin de bénéficier des recours décrits ci-dessous, le demandeur doit aviser TSP par écrit dans les trente (30) jours suivant la constatation de la condition prétendument défectueuse. Le demandeur doit fournir la preuve d'achat du Produit prétendument défectueux, couvert par la garantie qui précède. Le demandeur doit accorder à TSP un délai raisonnable afin d'examiner et d'enquêter le prétendu défaut. Le demandeur doit envoyer la réclamation écrite par la poste, par courriel ou par télécopieur à :

TEC Specialty Products LLC
1105 South Frontenac Street
Aurora, IL 60504-6451
Att. : Technical Support
E-Mail: customerservice@tecspecialty.com
Téléc. : 630-952-1235

EXCLUSIONS DE GARANTIES ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

La garantie qui précède ne couvre pas les dommages ou tout autre préjudice découlant de l'entretien ou du nettoyage courant, tout défaut, dommage ou autre préjudice qui ne découle pas des actes ou omissions de TSP, ou résultant dans quelque mesure que ce soit (i) du manquement de l'acheteur, du propriétaire, de l'installateur du Produit ou toute autre personne à suivre toute directive d'installation fournie par TSP, le cas échéant, (ii) de l'abus, la mauvaise utilisation ou modification du Produit, (iii) de la défaillance structurale ou de la qualité du travail non conforme aux instructions fournies par TSP ou des normes de l'industrie applicables, (iv) de l'usure normale découlant de l'utilisation, (v) de l'installation sur une préparation du substrat non appropriée, (vi) du refoulement des égouts, (vii) des événements de force majeure, (viii) de l'humidité du sous-plancher (à l'exception de l'utilisation des produits de contrôle de l'humidité Pare-vapeur pénétrant LiquiDam ou Pare-vapeur Liquidam EZ) ou de dégâts d'eau, des défauts du substrat causés par une réaction alcali-granulat (RAG) ou une réaction alcali-granulat près de la surface, (ix) de toute surface qui n'est pas installée conformément aux recommandations du fabricant, y compris mais non de façon limitative, à la température, l'humidité relative et l'entretien approprié ou (x) de toute surface qui n'est pas installée selon la documentation la plus récente du fabricant relativement aux installations collées en plein, y compris mais non de façon limitative, à l'acclimatation du revêtement de plancher en bois, l'espace de dilatation, la température du chantier, l'humidité relative et les exigences en matière de circulation d'air.

BIEN QUE TSP AIT SUGGÉRÉ LE PRODUIT OU AIT DÉVELOPPÉ LE PRODUIT À LA DEMANDE D'UN DEMANDEUR, LES DEMANDEURS SONT TENUS DE VÉRIFIER SOUS LEUR PROPRE RESPONSABILITÉ L'ADÉQUATION DU PRODUIT À L'USAGE PRÉVU, ET LES DEMANDEURS ASSUMENT TOUTS LES RISQUES ET TOUTES LES RESPONSABILITÉS RELATIVEMENT À CETTE ADÉQUATION. **LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET TSP ET LE VENDEUR DÉCLINENT TOUTE AUTRE CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.** TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES ACCORDÉES PAR LES LOIS EN VIGUEUR, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE ACCORDÉE CI-DESSUS. CERTAINS ÉTATS (CERTAINES PROVINCES) N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES. LES LIMITATIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

LIMITATION DES RECOURS ET DES DOMMAGES

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PRÉSENTES, LES RECOURS MENTIONNÉS CI-DESSUS REPRÉSENTENT LES RECOURS UNIQUES ET EXCLUSIFS CONTRE TSP ET LE VENDEUR.

TOUTS LES EFFORTS DE TSP ET DU VENDEUR ALLANT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS PRÉVUES AUX PRÉSENTES NE MODIFIERONT D'AUCUNE FAÇON LA LIMITATION DES RECOURS ET DES DOMMAGES MENTIONNÉS DANS CETTE GARANTIE, NE PROLONGERA PAS NI DE MODIFIERA CETTE GARANTIE.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE TSP ET DU VENDEUR AU TITRE DE CETTE GARANTIE DE N'EXCÉDERA LE COUT RAISONNABLE DU RECOURS EXCLUSIF. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE À TOUTES LES RÉCLAMATIONS, QUELLE QUE SOIT LA RESPONSABILITÉ DE TSP ET/OU DU VENDEUR DÉCOULANT D'UNE VIOLATION DE GARANTIE, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, D'UN DÉLIT CIVIL OU AUTRE.

CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES DOMMAGES

TSP ET LE VENDEUR NE SONT PAS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, PUNITIF, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF RELATIVEMENT À OU DÉCOULANT DE LA VENTE, L'ACHAT OU L'UTILISATION DES PRODUITS, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE DE PROFITS ANTICIPÉS OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIÈRE, QU'ELLE DÉCOULE D'UN RETARD LORS DE L'INSPECTION OU DES MESURES CORRECTIVES RELATIVEMENT À DES PRÉTENDUS DÉFAUTS INDÉPENDAMMENT DE TOUTE STRICTE RESPONSABILITÉ OU NÉGLIGENCE DE LA PART DE TSP ET INDÉPENDAMMENT DE TOUTE THÉORIE LÉGALE (CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE) INVOQUÉE EN VERTU D'UNE RÉCLAMATION. CERTAINS ÉTATS (CERTAINES PROVINCES) N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

RECONNAISSANCE

L'ACHETEUR ACCEPTE AU NOM DE L'ACHETEUR, DE L'INSTALLATEUR ET DU PROPRIÉTAIRE DES LOCAUX OÙ LES PRODUITS SONT INSTALLÉS QUE LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS REFLÈTE LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES RECOURS EXCLUSIFS ET LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ÉTABLIS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET QUE LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS SERAIT CONSIDÉRABLEMENT PLUS ÉLEVÉ SANS CES CONDITIONS, ET QUE CES CONDITIONS REPRÉSENTENT UN RISQUE ÉQUITABLE.

EN OUTRE, L'ACHETEUR ACCEPTE AU NOM DE L'ACHETEUR, DE L'INSTALLATEUR ET DU PROPRIÉTAIRE DES LOCAUX OÙ LE PRODUIT EST INSTALLÉ, QUE DANS LE CAS D'UN REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT D'UN PRODUIT OU PRODUIT DE REMPLACEMENT, LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ N'AIT PAS FAIT DÉFAUT À SON BUT ESSENTIEL.

GARANTIE NON TRANSFÉRABLE

Cette garantie s'applique à l'acheteur, l'installateur et principal propriétaire des locaux où le Produit est appliqué et ne peut être transférée, ni conférer de droits ou de recours à toute tierce partie, en tant que tiers bénéficiaires ou autrement.

ACCORD COMPLET

Cette garantie remplace et annule complètement toutes les garanties, tous les accords et déclarations verbales ou écrites antérieures concernant les Produits ou leur installation. Seulement un membre de la direction ou un directeur général de TSP peut modifier cette garantie, et seulement par écrit et signé par un membre de la direction ou un directeur général.

SI L'ACHETEUR REFUSE D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS PRÉVUES CI-DESSUS, L'ACHETEUR PEUT RETOURNER LE PRODUIT NON DÉBALLÉ POUR RECEVOIR UN REMBOURSEMENT.

Cette garantie s'applique à toutes les installations du Produit faites après le 15 octobre 2025.



TEC Specialty Products LLC | 1105 South Frontenac Street, Aurora, IL 60504-6451